

Edited by Foxit Reader Demande d'examen a copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010 à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le : 15/04/13	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Remplacement dus place à due le domaine skiable	du télésière princes fixes de Braz de Lys	Le Praz l'Evêque
2. Iden	tification du maître d'ouvrage ou du pétitio	onnaire
2.1 Personne physique		
NOM LAURAT	Prénom YVES	
2.2 Personne morale	Commune de TANINGES	
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne		12/2012
morale		LEMAIRE
RCS / SIRET 1211110121171	617110001731 Forme juridic	THE GIE COMMUNAME
Joignez à	votre demande le document CERFA n	° 14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la rubrique
HY	Remplacement d'une de loisirs transportant personnes par heure	remontée mécanique moins de 1500
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	
L'Evêque	lace du tilisière pinces	fixy de Praz
4.2 Objectits du projet Augmenter le déloit Augmenter le miteau Augmenter le miteau	à 1450 personne/heure de sécurité (l'appreil actuel de confort pur les resager	date de 1983)
4.3 Décrivez sommairement le projet		
4.3.1 dans sa phase de réalisation Dépose du matériel exis de la gare d'arrivée possers mens et du 4.3.2 dans sa phase d'exploitation	bant - Supprission de cert in une meilleure intégraté structures	vains pylônes - Revoplacement n paysagère - Rejose de
Exploitation d'un to	lisiège de 973 m de lon	gueur et de débit

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrat La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).		il été ou sera-t-il soumis ? ère d'environnement devra être jointe au(x)
DAET		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	e d'autorisation ce formulaire est ren	npli
DAET		
	ojet et superficie globale (assiette) de l'a urs caractéristiques	opération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur
Jongueur 973 m. Vivone 2,3 m/s	- Jehry 1450 pero/h - Jehrivelli 382 m	
4.6 Localisation du projet	Coordonnées géographiques la la	
Adresse		ong°'"_ Lat°'"_ , 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
Praz l'Evêque		ong. <u>6</u> °35' <u>28"</u> 2, Lat. 46°0 <u>9</u> '20"5
	Point d'arrivée :	ong. <u>6</u> °34'52"6 Lat. 46°09'36"4
TANINGES	Communes traversées :	
	TANINGES	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet a 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un travaux? Si oui, de quels projets se compose le	001	Non 🖂
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'imp	lantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie	eu de votre projet ?	
Pister de aki et	patur ages	
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet 20 ne ND du POS de TANINGES

Alprouvé le 21/10/1994

Antide NDA sont autorisées les remontées
encicaniques et les installations liées à celles ci
et les pristes de ski

64 July) (0)	3 ()	
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	s ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles ttp://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	s, not	amme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	" Massif du Roc d' Enfer et Datellith"
en zone de montagne ?	×		
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		×	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\bowtie	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques echnologiques?	M M		PPRN approuvé le 8 mans 1999
si oui, est-il prescrit ou approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
dans une zone de répartition des eaux ?		M	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			\boxtimes		
dans un site	dans un site inscrit ou classé ?				
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
d'un site Nat	tura 2000 ?		×		2 PS du Roc d'Enfor SIC du Roc d'Enfor 200 m environ
	nent historique ou d'un site classo nondial de l'UNESCO ?	é au		×	
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	ntiel c	lu proj	iet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	ivantes ?
Domo	sines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		\boxtimes		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×		

, ,	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×						
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?								
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?								
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?								
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?								
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?								
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		\boxtimes						
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\boxtimes						
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		\boxtimes						
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?								
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?								
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?								
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		×						
6.2 Les incide	nces du projet identifiées au 6.1 :	sont-e	lles susc	ceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?					
Oui 🛛	Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :								

Enneigement de la triste Tetras desservic par le télépiège de Praz l'Evêque

6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
10	le projet consiste au remplacement en lieu et place d'une remontée existante avec une ligire augmentation du dilir horaire. La remontée utilise le layon existant. La gare d'arrivée est déplacée vers l'aval afin d'amélioner son intigration au niveau u site du col de la Rama. L'ouvrage fera l'objet de la pose de visualisateurs pur la jaune aviaire afin d'assurer sa protection
8.1 A	nnexes obligatoires
	Objet
×	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
×	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
×	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
×	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 A	utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuil	llez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les es auxquelles elles se rattachent
	Objet

,							
		9. Engagement et sig	nature)				
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des rer	nseignements ci-dessus	X				
Fait à	TANNER		le,	04	Avie	2013	
Signature	4. Medar	Superior Sup					

Praz de Lys Sommand



REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE PRAZ L'EVEQUE

N OTE SUR L'ENVIRONNEMENT DU SITE



1. Environnement biologique

Le secteur de Praz l'Evêque est intégralement recouvert par une forêt dense d'Epicéas.

Le périmètre appartient à une ZNIEFF de type 2 N° 7409 « Massif du Roc d'Enfer et satellites ».

Cette ZNIEFF de 10 194 ha couvre 13 communes.

Le périmètre de la remontée n'est pas concerné par une ZNIEFF de type 1 et ne bénéficie pas de mesures particulières de protection du milieu naturel.

La remontée est proche de la ZPS et du SIC du Roc d'Enfer. Ce site Natura 2000 couvre 4 054,4 ha, et a été justifié notamment par la présence de nombreux oiseaux remarquables dont 14 espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Directive « Habitat ».

1.1. Contexte floristique

Une étude environnementale a été conduite dans le cadre du projet d'enneigement de la station. Localement sont identifiés plusieurs milieux :

- la Pessière à Myrtille qui concerne de très loin l'essentiel du domaine forestier de Praz l'Evêque et des Ouillards
- la Pessière à hautes herbes dans quelques zones plus clairiérées et la partie sommitale de la forêt
- la prairie mésophile à Nard qui occupe la zone d'arrivée
- les faciès de recolonisation sur pistes de ski présentes notamment au niveau de la gare de départ

L'étage de végétation appartient au domaine subalpin.

Le télésiège occupe une trouée forestière créée il y a trente ans en 1983 pour l'installation de l'appareil.

La végétation de la trouée forestière appartient au domaine des pelouses subalpines mésophiles avec présence de nombreuses espèces des sapinières et, localement, des prairies à Nard raide.

1.2. Espèces protégées

Le nouvel appareil va être construit strictement sur le même emplacement.

Le tracé ne présente pas de faciès humides, l'étude géotechnique de 1983 ne montrait pas la présence de zones d'écoulement nécessitant des drainages.

Sur le domaine, les espèces végétales protégées présentes sont inféodées principalement aux zones humides et en altitude aux pelouses sèches.

En l'absence de ces formations, l'occurrence de la présence d'espèces végétales remarquables semble limitée.

Toutefois, une investigation sera menée sur le tracé de la remontée en mai juin 2013 préalablement à toute intervention mécanique sur le site.

En cas de découverte une demande de dérogation sera instruite conformément à l'article L 411-2-4 du Code de l'Environnement.



1.3. La faune

L'avifaune est principalement concernée par le projet.

Le secteur proche comporte plusieurs espèces remarquables, notamment l'Aigle royal, le Faucon pèlerin et le Coq de bruyère.

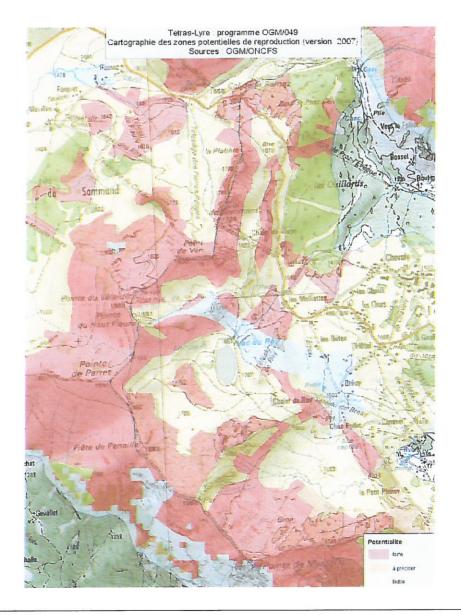
Le secteur fait l'objet d'un suivi réalisé par l'Observatoire des Galliformes (OGM).

Notons que l'appareil est à pinces fixes, ce qui permet une visibilité satisfaisante et que, d'après les exploitants, il n'a pas été noté de cas de collisions avec les câbles concernant la faune aviaire.

La carte ci-après transmise par le GIC Tétras lyre date de quelques années.

Le secteur n'est pas référencé comme abritant une population de Tétras, toutefois, les informations collectées auprès des utilisateurs du site mettent en avant une présence sporadique dans le secteur de Praz l'Evêque.

Cette présence va nécessiter la mise en place de visualisateurs sur la ligne dans le cadre du projet de restructuration.





Notons également que, d'après les données OGM, la Perdrix Bartavelle peut être présente dans ce secteur en limite Nord de son aire de « Véran ».

Concernant les autres espèces animales, il faut retenir une forte présence du Chevreuil, du Cerf élaphe et, plus sporadiquement, du Chamois.

Les autres mammifères communs des zones de montagne sont également présents (Renard, Fouine, Blaireau, Lièvre commun et variable ...).

1.4. Corridor biologique

Localement il n'est pas noté la présence d'un corridor biologique significatif. A proximité, le ruisseau de Boutigny représente un axe important de circulation entre le secteur « Roc d'Enfer » et le bas de la vallée. Cet axe est particulièrement important pour la migration saisonnière des mammifères.

Pour conclure : situé à proximité de secteurs remarquables sur le plan environnemental, le secteur concerné par le projet s'inscrit dans un périmètre forestier assez banal et très commun en Haute Savoie.

2. Paysage

La station de Praz de Lys est un véritable balcon suspendu ouvert sur le massif du Mont Blanc.

Entre 1400 et 1800 mètres d'altitude, une trentaine de remontées mécaniques desservent 45 kilomètres de pistes de ski.

Le versant de Praz est assez marqué par la présence humaine avec une urbanisation bien développée.

La remontée de Praz l'Evêque se situe à l'interface des deux parties du domaine skiable.

Cette remontée est une des seules dont la présence n'est pas perceptible depuis la station. Sa situation en limite de domaine et dans un espace forestier dense contribue à limiter très fortement son impact paysager qui se réduit à la gare d'arrivée.

Dans le souci d'optimiser encore cette intégration, la future gare va être avancée de quelques mètres et semi enterrée afin de la rendre presque invisible depuis le col de la Rama qui est un site très fréquenté en période estivale.



Document photographique



Axe de la remontée vu depuis Praz de Lys



Gare d'arrivée de Praz l'Evêque

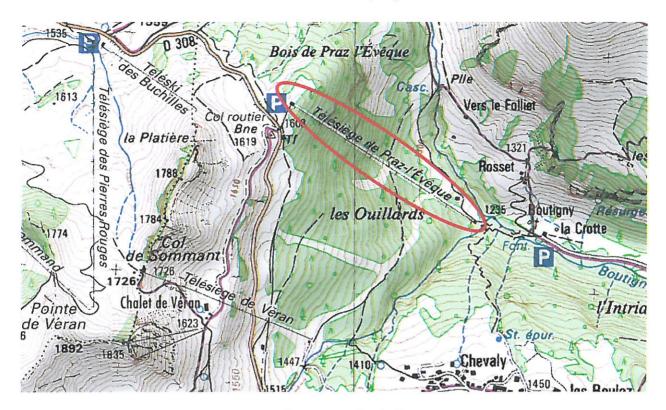


La remontée dans le domaine forestier



Zone de la gare de départ

Localisation du projet



Localisation sur fond IGN



Localisation sur vue aérienne Géoportail



Enveloppe du tracé de la remontée